

Lettre d'information aux porteurs de parts du FCP « TURGOT OBLIG PLUS »

A l'attention des porteurs de parts
du fonds TURGOT OBLIG PLUS

Paris, 10 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement porteurs de parts du Fonds Commun de Placement « TURGOT OBLIG PLUS » (Isin FR0011230549) créé le 26 avril 2013 et géré par la société de gestion TURGOT Asset Management, et nous vous remercions de votre fidélité.

Nous vous informons que la société de gestion a décidé de changer le régime de votre fonds en le transformant de FIA soumis au droit français en OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

1. L'opération

Votre fonds fera l'objet de la mutation suivante :

- **Changement de régime** pour se conformer à la Directive européenne 2009/65/CE.

Cette mutation a reçu un agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 8 janvier 2020.

Cette mutation entrera en vigueur à compter de la valeur liquidative du 16 janvier 2020 calculée le 17 janvier 2020.

Nous vous informons que si les termes de l'opération ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat acquise n'étant prévue dans le prospectus de votre fonds.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Modification du profil de rendement/risque : NON

Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	AVANT	APRES
CONFORMITE	FIA soumis au droit français	OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du FCP « TURGOT OBLIG PLUS » auprès de :

TURGOT ASSET MANAGEMENT
6, rue Paul Baudry
75008 PARIS

Contact : contact@turgot-am.fr

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

TURGOT ASSET MANAGEMENT
Directeur Général
Waldemar BRUN-THEREMIN

